

**DELIBERATION N° 2026-037
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 5 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six le vendredi 5 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Réotier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Étaient présents : CANNAT Marcel, Eva BOREL, MOURONT Michel, DUC Caroline, CASTELLACCI Marc, GUIEU Claire, SIBOURD Yvan, FORGET Frédéric, LEPEINGLE Patrick, COLLOMB Dominique

Pouvoirs de : Mme GANDELLI Erika à Mme BOREL Eva

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs : CCID

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Dans le cas de notre commune dont la population est inférieure à 2 000 habitants, cette commission est composée

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par

l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficient de localisation).

Les commissaires et leurs suppléants sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double, remplissant les conditions précisées ci-dessus. La liste de présentation établie doit comporter 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants

Monsieur le maire propose la liste des Commissaires titulaires et des Commissaires suppléants comme suit :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
MOURONT Michel	MOUNIER Philippe
DUC Caroline	BLANC René
CASTELLACCI Marc	HUAU Sophie
CHARLENT Claire	ESCOFFIER Roger
BRUN Patrick	DOMENY Jeanne
COLLOMB Dominique	LEPEINGLE Patrick
SEROUX Fanny	IMBERT Pauline
PEYRE Olivier	WETZSTEIN Claire
MARSEILLE Roland	DAVIN Christian
JUANOLA Vanessa	BOREL Eva
GANDELLI Damien	CORLOBE Pauline
SERRE Paul	MARTINETTI-Capizzi Olivia

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, 9 Pour, 1 Abstention, 0 contre

- Approuve et adopte la liste ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT

Le Secrétaire de séance,

Michel MOURONT